

Survolez les plages du D-Day à bord d'un Dakota

Merville-Franceville — Deux habitants proposent, en lien avec une association néerlandaise, de visiter les plages du Débarquement par les airs à bord d'un Dakota, du 3 au 6 juin.

Insolite

À l'occasion du 78^e anniversaire du D-Day, Hans et Ariane Combée, deux Francevillais originaires des Pays-Bas, proposent de survoler les plages du Débarquement à bord d'un Douglas C-47 Skytrain, ou Dakota, avion mythique appartenant à la DDA (Dutch Dakota Association).

Le vol, prévu pour durer 45 minutes, partira de l'aéroport de Caen-Carpiquet et permettra de découvrir les plages du Débarquement jusqu'à Sainte-Mère-Église et la Pointe du Hoc, pour ensuite faire demi-tour au-dessus de la Batterie de Merville et rentrer à Carpiquet.

**Trois vols par jour,
du 3 au 6 juin**

Hans Combée estime qu'il faudrait environ « **200 personnes inscrites** » pour effectuer trois rotations par jour, du 3 au 6 juin. Le prix du vol est fixé à 195 € par personne.

« **Il est important de s'inscrire rapidement pour mettre en place la logistique** », souligne l'organisateur.

Le Dakota a été construit en 1944. Durant la Seconde Guerre mondiale, il a notamment servi à larguer des



L'avion américain, Douglas C-47, surnommé Dakota.

PHOTO: ANDRÉES OUCIA FRENCH

parachutistes au-dessus de Sainte-Mère-Église lors de la mission « Boston ».

Acheté par le prince Bernhard des Pays-Bas après la guerre, il est utilisé comme avion gouvernemental jusqu'en 1921. Puis, en 1966, il est racheté par la DDA qui le restaure

puis l'exploite pour des circuits touristiques de courte distance, aux Pays-Bas notamment.

Les appareils de la DDA sont soumis aux mêmes contrôles que tous les avions de ligne.

Les pilotes sont des professionnels ayant suivi une formation spécifique

pour piloter un Dakota.

Du 3 au 6 juin, à 11 h, 13 h ou 15 h. Réservations et règlement par internet sur dutchdakota.nl/fr/. Prix du vol remboursé en cas d'annulation. Contact : hans.combes@wanadoo.fr.

QUEST FRANCE
30-4-2022